



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20221214-2022_86_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

05 décembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Hélène GENTE
Mme Virginie ARTERO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
Mme Armelle ANDREIS a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absents excusés sans pouvoir : Laurent LACROIX _ Marie DUCHER

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

Objet de la délibération : Bilan des acquisitions et cessions opérés en 2021 par EPF PACA sur la commune de Mallemort.

2022_86_SG

Vu l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal, qui sera annexée au compte administratif » ;

Vu l'article L324-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu la convention cadre « Habitat à caractère multisites » signée entre EPF PACA et la Métropole en date du 27/12/2017,

Vu la convention Habitat subséquente signée entre la commune et la métropole en date du 31/08/2019,

Vu la liste des acquisitions et cessions réalisées en 2021 par EPF PACA ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 01 décembre 2022 ;

Considérant que ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2021 ;

Considérant qu'en application de la réglementation susvisée, il convient de délibérer sur ledit bilan ;

- Acquisitions et cessions réalisées en 2021 :

EPF PACA et la commune de Mallemort ont procédé à un échange des parcelles D654 et D655 sur le site de l'ancienne Coopérative Agricole en date du 14/10/2021 pour le montant de 4 000 € (conformément à la délibération n°2019-88-SG du 06/11/2019).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** de ses membres,

Prend acte du bilan annuel des acquisitions et cessions effectuées en 2021 sur la commune de Mallemort ;

Indique que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de la commune ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

